

# LA CAVALERIE

*Actu*

Décembre 2025

N°74



[lacavalerie.fr](http://lacavalerie.fr)

# Sommaire

## Edito (p5)

### I - Vie Municipale (p7)

- Location des salles, communales et du matériel et droits de places (p7)
- Règles d'urbanisme (p8-9)
- Réalisations (p10)
  - Mise en lumière de la route menant au Collège du Larzac (p10)
  - Extinction de l'éclairage public dans la commune - Périodes et horaires (p10)
  - Inauguration de la station d'épuration - STEP (p11)
  - Inauguration de la centrale de production électrique Total Energie (p12)

### II - Vie Locale - (p13)

- Vos professionnels de santé (p13)
- Calendrier 2026 (p14 - p15)
- 4 défibrillateurs (p16)
- La gestion des déchets (p16 - p17)
- Enfance et jeunesse (p18)
- Services aux familles et aux séniors (p19)
- Mobilité et transports
  - Communauté de Communes Larzac et Vallées (p19)
- Obligation de débroussaillage dans notre commune en 2026 (p20- p21)

### III - Infos pratiques - (p22)

- Vos déplacements éco-responsables (p22)
  - Location d'un véhicule en libre-service (p22)
  - Borne de recharge Révéo (p22)
  - Transports en commun (p22)
- Votre marché hebdomadaire (p22)
- Paroisse Saint Amans du Larzac Dourbie (p22)
- Bibliothèque et boîtes à livres (p22)

### IV - Brèves - (p23)

- Espace public et civisme :
  - Petit rappel ville propre et nuisances sonores (p23)
- Site internet communal (p23)
- La Cavalerie a fêté et honoré la doyenne de la commune (p24)
- La Cavalerie à l'honneur : Les 100 lieux à voir, le génie des Templier (p24)
- Le groupe scolaire communal public Jules Verne fête ses 20 ans (p25)
- Vide-greniers (p26)
- Première bourse des collectionneurs de La Cavalerie (p26)

### V - LISTE DES ASSOCIATIONS (P26)

#### MAIRIE 12230 LA CAVALERIE

Tél. 05 65 62 70 11 - E-mail : mairie@lacavalerie.fr

#### Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi : 9h - 12h ; 14h - 17h

et vendredi : 9h - 12h ; 14h - 16h

Permanence du Maire : sur rendez-vous

## NUMEROS D'APPELS D'URGENCES :

URGENCES MÉDICALES :	112
POMPIERS :	18
SAMU :	15
POLICE SECOURS :	17
URGENCES POUR LES PERSONNES SOURDES, AVEUGLES, MALENTENDANTES ET APHASIQUES :	114 (Service accessible par application, internet et SMS)
CENTRE ANTIPOISON (Toulouse) :	05 61 77 74 47
URGENCES ÉLECTROCUTION :	18
PHARMACIE DE GARDE :	3237
PERMANENCE SOINS DENTAIRES :	3966
VIOLENCES CONJUGALES :	3919
ENFANCE MALTRAITÉE :	119
URGENCE SOCIALE :	115
CYBERHARCÈLEMENT DES JEUNES :	3018
HARCÈLEMENT SCOLAIRE :	3020
INFORMATIONS DISCRIMINATIONS :	09 69 39 00 00
URGENCES VÉTÉRINAIRES :	3115
SOS MALTRAITANCE ANIMALE :	3677
TAXI - VSL - ARNAL :	TÉL. 05 65 61 24 24 – 05 65 62 27 60
TAXI DU LARZAC - TRANSPORT MÉDICAL ASSIS :	TÉL. 07 68 11 54 11
GENDARMERIE :	TÉL. 05 65 60 70 01 OU LE 17
LA POSTE :	3631 (service gratuit + prix appel)
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ET DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-AFFRIQUE :	TÉL. 05 65 49 29 91 E-mail : sgc.saint-affrique@dgfp.finances.gouv.fr
SERVICE DES EAUX – VÉOLIA :	Tél. 09 69 32 93 28
ELECTRICITÉ – GAZ NATUREL :	www.cre.fr ou www.energie-info.fr
DIR MASSIF CENTRAL /A75 :	Tél. 05 65 61 46 20
ASSISTANTE SOCIALE :	Tél. 05 65 60 95 55 permanence en mairie le 4ème jeudi du mois sur rendez-vous
CAMP MILITAIRE DU LARZAC :	Tél. 05 65 58 48 80 – 05 65 58 48 03 (secrétariat du PC)
AÉRO-CLUB MILLAU LARZAC :	Tél. 05 65 62 72 91

## POINT ACCUEIL DES REMPARTS

Tél. 05 65 62 78 73 – E-mail : officedetourisme@lacavalerie.fr

La visite du chemin de ronde est gratuite pour les habitants de La Cavalerie sur présentation d'un justificatif de domicile

Directeur de la publication : François RODRIGUEZ

Responsable de la publication : Sabine AUSEL

Secrétaire : Sandrine PIERRE

Avec la contribution des agents municipaux.

Crédits photos : Mairie de La Cavalerie – Virginie GOVIGNON@OTLV





**CONTROLE AUTO  
MILLAVOIS  
AUTO - MOTO  
CAMPING-CAR**

Possibilité de prendre RDV en ligne  
[www.centre-controle-technique.verifautos.fr/millau](http://www.centre-controle-technique.verifautos.fr/millau)

**05 65 42 96 83**  
 IMPASSE SAINT-BERNARD  
 12100 MILLAU

**SARL  
VULCA 12**

VULCANISATION À CHAUD TOUS PNEUMATIQUES  
**DELTA PNEUS**

LAURENT MARTINET - GERANT  
**06.64.64.12.59**  
[vulca.12@wanadoo.fr](mailto:vulca.12@wanadoo.fr)

86 CHEMIN DE LA CHAPELLE  
 12230 LA CAVALERIE



**PAYSAGE • PISCINE  
SPAS • SAUNAS  
ENTRETIEN DE L'EAU**

**06 32 93 29 81**

**HORAIRES**  
 Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 - Fermé le mercredi après-midi

7 avenue du Viaduc - ST GEORGES DE LUZENCON

  Paysage Piscine

**AMBULANCES - TAXIS  
ARNAL AVEYRON**

**LA CAVALERIE**



**05 65 62 71 73  
05 65 61 24 24**

6 place Emma Calvé  
 12100 MILLAU  
[arnal-ambulance@orange.fr](mailto:arnal-ambulance@orange.fr)



**Marina BERTRAND**  
 Assistante administrative  
 et commerciale

Entreprise de Nettoyage :

- Vitres et vérandas
- Entretien de locaux
- Remise en état après chantier
- Remise en état après sinistre
- Panneaux photovoltaïques

**06 13 35 08 74**

 [florian.nettoyage@gmail.com](mailto:florian.nettoyage@gmail.com)  
 <https://florian-nettoyage.fr>  
 ZA DE VERGONHAC 12100 ST-GEORGES-DE-LUZENCON

# Édito

Alors que nous entamons cette nouvelle année, il serait illusoire de passer sous silence les tensions qui traversent notre pays et le monde. La France, confrontée à une crise politique sans précédent, voit sa société profondément secouée par des mouvements de contestation d'une ampleur inédite. Les appels à «tout bloquer» traduisent un malaise social grandissant, nourri par les mesures d'austérité, les incertitudes économiques et une défiance envers les institutions. À l'international, les conflits à l'Est et au Moyen-Orient continuent d'alimenter un climat d'inquiétude, tandis que les équilibres géopolitiques vacillent. Dans ce tumulte, notre commune reste un repère, un lieu de stabilité et de solidarité. Plus que jamais, il nous faut cultiver l'unité, la bienveillance et la résilience, valeurs essentielles pour traverser ensemble ces temps troublés.

Malgré les vents contraires qui soufflent sur notre pays, notre commune a poursuivi son chemin avec détermination et pragmatisme. L'année écoulée a vu se consolider plusieurs projets structurants : les services de restauration scolaire fonctionnent désormais avec une régularité exemplaire, au bénéfice des écoles Jules Verne et Sainte Bernadette, de la crèche et du centre de loisirs. Le gymnase intercommunal, devenu un véritable lieu de vie associative, accueille chaque semaine des dizaines d'activités sportives et culturelles. Les équipements comme le vestiaire de foot et la salle des associations, désormais pleinement opérationnels, renforcent le tissu local. La salle du Conseil Municipal, connectée et polyvalente, a permis à plusieurs entreprises locales d'organiser leurs séminaires, tout en servant de bureau de vote lors des dernières échéances électorales. Enfin, la station d'épuration, adaptée à notre croissance démographique, fonctionne à plein régime, accompagnant le développement des lotissements et des zones artisanales.

La maison de santé, quant à elle, fonctionne remarquablement bien. Elle répond aux besoins croissants de la population avec efficacité et professionnalisme. Face à une demande toujours plus forte et à l'absence de places disponibles, un projet d'agrandissement est à l'étude afin de garantir à tous un accès durable et de qualité aux soins. Ce bilan, bien que réalisé dans un contexte budgétaire contraint, témoigne de la résilience et de l'engagement de notre

équipe municipale au service de La Cavalerie. L'année 2026 sera marquée par un rendez-vous démocratique majeur : les élections municipales des 15 et 22 mars. Ce scrutin, qui façonnera l'avenir de notre commune pour les six années à venir, s'inscrit dans un contexte politique et social en pleine mutation. À La Cavalerie, comme partout en France, les citoyens seront appelés à choisir les femmes et les hommes qui porteront leurs aspirations, leurs projets, leurs espoirs. Les enjeux sont nombreux : transition écologique, cohésion sociale, dynamisation du territoire, modernisation des services publics, gestion rigoureuse des finances locales.

Alors que l'année s'achève, il est temps de ralentir le rythme, de se retrouver, et de savourer ces instants précieux qui font le sel de la vie. Les lumières de Noël commencent à scintiller dans nos rues, les rires des enfants résonnent dans les écoles, et les préparatifs des fêtes battent leur plein. C'est dans cette ambiance joyeuse et conviviale que nous vous adressons nos pensées les plus sincères.

Que cette fin d'année soit pour chacun d'entre vous une parenthèse enchantée, faite de chaleur humaine, de gourmandises partagées, de souvenirs heureux et de projets inspirants. Pensons aussi à ceux qui traversent des moments difficiles : notre commune est une grande famille, et c'est ensemble que nous avançons, dans l'écoute et la solidarité.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite un Noël lumineux, rempli de surprises et de tendresse, et une année 2026 pleine d'énergie, de santé, de réussites et de belles rencontres. Que La Cavalerie continue de rayonner par son dynamisme, son esprit collectif et sa joie de vivre.

*Joyeux Noël à toutes et à tous,  
 et meilleurs voeux pour 2026 !*



# ENTREPRISE CADENET

## Electricité

- Domestique
- Tertiaire
- Industriel
- Borne IRVE de charge

sarl.cadenet@wanadoo.fr  
www.cadenet-electricite-12.fr

 05 65 62 39 40

12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

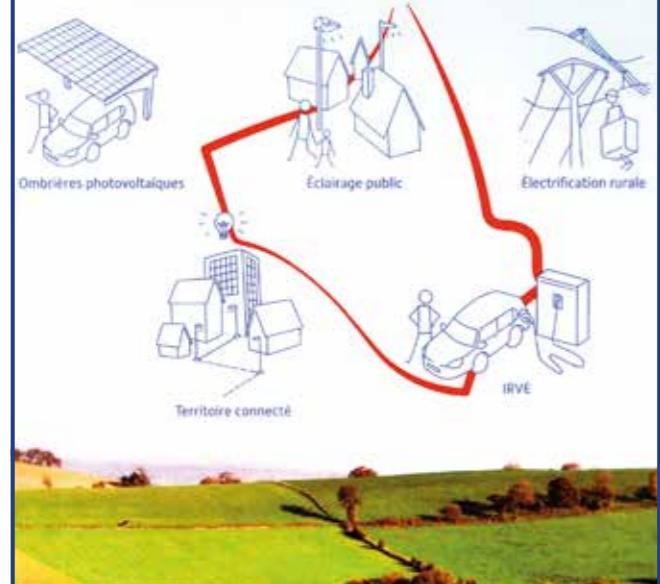
## Photovoltaïque

- Installation : Autoconsommation Particuliers & Professionnels
- Télésurveillance : Suivi de la production - Gestion des alarmes
- Dépannage : Assistance téléphonique - Intervention sous 72h

**ETUDES ET DEVIS GRATUITS**

cadenetphotovoltaïque@gmail.com  
www.cadenetphotovoltaïque.fr

**SDEL**  
ROUERGUE



CREISSELS 05 65 61 05 55  
RODEZ 05 65 77 65 00  
rodez@sdel-mc.fr  
www.sdel-rouergue.fr



**SPAR**   
Supermarché  
LA CAVALERIE   
PARC D'ACTIVITÉ MILLAU - LARZAC  
**05.65.62.53.08**

Ce document est réalisé par l'éditeur des collectivités

**GROUPE ÉDITIONS MUNICIPALES DE FRANCE**

Immeuble Le Giulia - 825 rue André Ampère - CS 10511  
13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex3

Tél. : 04 42 97 50 30 - Mail : info@emf-editions.fr



## I - VIE MUNICIPALE

Location de matériel, des salles communales et droits de places

ACTIVITES	TARIFS	
Pour toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	2€ m <sup>2</sup> /mois au-delà de 4 semaines 8€/m <sup>2</sup>	
COMMERCES		
Commerces camions outillage, matelas, stand de ventes diverses hors marché	25€/jour	
Bureau de vente, bâtiment modulaire, bureau d'information	2€/m <sup>2</sup> /jour	
Terrasses ouvertes	10€/m <sup>2</sup> /an	
Chevalets, porte-affiches, flammes	15€/an/unité	
Etalage ou dépôt de marchandise devant un commerce	5€/m <sup>2</sup> /an	
VOIRIE		
Echafaudage	5€/ml/semaine	
Benne à gravats gratuit les 2 premiers jours	5€/jour	
Neutralisation de place de stationnement	2€/jour/place	
Forfait stationnement annuel pour commerces	45€/ml/an	
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique (cantonnement de chantier)	5€/m <sup>2</sup> /semaine	
Coupe totale de la circulation pour les besoins d'un chantier	50€/jour	
Coupe partielle de la circulation pour les besoins d'un chantier	25€/jour	
ATTRACTIONS FORAINES		
Cirques, spectacles, attractions et marionnettes		
Moins de 200m <sup>2</sup>	forfait 25€/jour	
A partir de 201m <sup>2</sup>	forfait 40€/jour	
Fête foraine, fête votive		
Manèges	forfait 25€/jour	
Stands, buvettes, restauration	1€/ml/jour	
MARCHE		
Exposants au sein du marché	42€/an	
*LOCATION SALLES COMMUNALES	TARIF (Forfait ménage compris)	MONTANT DE LA CAUTION
Salle des fêtes. Capacité : 160 personnes debout. 250 assises.	268 €	610 €
Espace Robert Muret Capacité : 80 personnes	140 € de juin à septembre 180 € d'octobre à mai	200 €
Salle des associations « Le Pourtalou » Capacité : 30 personnes	85 €	610 €
Salle du Conseil municipal Réunion	20 € / jour	600 €
Salle du Conseil municipal Vin d'honneur faisant suite à une cérémonie de mariage ou d'une réunion	75 €	

\*Réservé aux habitants de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 1 an, une attestation d'assurance responsabilité civile et couverture pour une location de salle en cours de validité et copie de carte d'identité.

LOCATION DE MOBILIER URBAIN	TARIF À L'UNITÉ	CAUTION
Table	4 €	100 €
Tabouret	0,40 €	100 €

# I – VIE MUNICIPALE

## Règles d'urbanisme

# TRAVAUX OU CONSTRUCTION

## Les règles à connaître

Je souhaite effectuer des travaux ou construire, comment procéder ?

DP : Déclaration Préalable de Travaux, PC : Permis de Construire

PA : Permis d'aménager, PD : Permis de démolir

**Pour tous ces travaux ci-dessous qui peuvent être soumis au périmètre des Bâtiments de France, consulter le service urbanisme de la Commune.**

**Vous pouvez également vous référer à la notice explicative cerfa 51434 service public qui vous apportera des précisions sur les formulaires**

### AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

(dans une construction) :

- Aucune formalité si les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne créent pas de niveau supplémentaire,

### TRAVAUX EXTERIEURS

(ravalement, modification de porte, toiture, changement de fenêtres...)



### Votre demande d'urbanisme en 8 étapes

1

Renseignez-vous sur les règles applicables sur votre terrain

en amont de votre projet en contactant le service urbanisme de la Commune

2

Retirez votre dossier  
• >>> sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
• Auprès du Service Urbanisme de la Commune

3

Déposez votre dossier renseigné  
Dépôt des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée  
Ou auprès du Service Urbanisme de la Commune

4

Votre demande est examinée par le Service Urbanisme Instructeur  
• À partir du Code de l'urbanisme, du PLU et des autres règlements opposables (Bâtiment de France, assainissement...).

5

Délai d'instruction  
À la réception du dossier complet :  
Permis de construire : Maison >>> 2 mois.  
Immeuble, ERP... >>> entre 3 et 5 mois.  
Déclaration préalable >>> 1 mois.

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI), C'EST QUOI ?

Le PLUI est un ensemble de documents permettant d'organiser au mieux le développement urbain de la Commune, en respectant le cadre de vie et les espaces naturels à préserver. Approuvé par la Communauté de Communes Larzac et Vallées, le 22 Octobre 2019 et exécutoire le 12 Novembre 2019, il vise notamment à encadrer, d'un point de vue juridique, les constructions, selon les différentes zones de la Commune.

Plan cadastral : [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

Plan cadastral, zonages et règlement PLUI : [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

ABF : Architecte des Bâtiments de France, cela signifie que votre bien se trouve dans le périmètre des monuments historiques et est soumis à des prescriptions

### CONSTRUCTION D'UNE MAISON

### TERRASSE

### TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

(vêrande ou garage accolé à une construction)



Les demandes d'enseignes publicitaires doivent être faites auprès du service urbanisme de la Commune

### CHANGEMENT DE DESTINATION ET DE SOUS-DESTINATION

### OUVERTURE OU RÉAMENAGEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) TELS QUE COMMERCES



### PISCINE ENTERREÉE

### PORTAIL / CLÔTURE

(mur, grillage, palissade...):

### NOUVEAU

### VOS DÉMARCHES D'URBANISME

en ligne, c'est possible !

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent désormais être déposées directement sur une plateforme dédiée. Ce dispositif gratuit simplifie les démarches, du dépôt au suivi de l'avancée du traitement des demandes.  
Voici le lien : <http://sve-smica.sirap.fr>

### À NOTER !

Le dépôt sous format papier reste possible.

# I – VIE MUNICIPALE

## Réalisations

### Mise en lumière de la route menant au Collège du Larzac

La commune a procédé à l'installation de l'éclairage public le long de la route menant au collège. Cette initiative vise à garantir des déplacements plus sûrs pour les collégiens. Ces travaux répondent à une demande exprimée par les familles et contribuent à la tranquillité des trajets quotidiens.



#### Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, dates et horaires :

- De **22h30 à 6h00**, du **1<sup>er</sup> septembre au 30 juin**,  
le dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi soir ;
- De **23h30 à 6h00** du **1<sup>er</sup> septembre au 30 juin**,  
le vendredi et le samedi ;
- De **0h00 à 5h30** du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août**.

#### Exception faite des périodes suivantes, pendant lesquelles l'éclairage public ne sera pas éteint :

- La nuit du 24 au 25 décembre ;
- La nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier ;
- La période pendant laquelle se déroule la fête communale ;
- Période à laquelle se déroule les festivités de Noël.

### Rénovation du stade

La rénovation complète du terrain annexe de football situé route du stade est un chantier attendu de longue date qui offrira aux joueurs et éducateurs un terrain de qualité adapté aux entraînements comme aux compétitions et accessible à toutes les générations.

Merci aux divers intervenants sans qui ce projet n'aura pas vu le jour : Les services Municipaux, ETA HUC Ludovic, le GAEC JULIAN Régis et Christine et l'ensemble de l'USLV.



# I – VIE MUNICIPALE

## Inauguration de la station d'épuration (STEP).

Discours de Monsieur le Maire,  
François RODRIGUEZ

«Bonjour à tous, je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui pour l'inauguration de notre nouvelle station d'épuration. Je me souviens encore de la première fois que j'ai visité l'ancienne station d'épuration. C'était un jour pluvieux de 1985, et je n'aurais jamais imaginé que nous serions ici aujourd'hui, inaugurant une nouvelle station moderne, efficace et couverte (la température de notre village est parfois capricieuse).

Comme l'a dit Margaret Mead, 'Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui n'a jamais existé. Aujourd'hui, nous célébrons le résultat de notre engagement collectif.'

Avez-vous déjà pensé à l'impact que notre nouvelle station d'épuration aura sur notre communauté et notre environnement? Saviez-vous que notre ancienne station d'épuration, construite en 1985, ne pouvait plus répondre aux besoins de notre commune en pleine croissance? Depuis 1985, notre population a considérablement augmenté, et avec elle, la nécessité d'une infrastructure moderne pour traiter nos eaux usées.»

**Corps :** «L'ancienne station d'épuration a été construite en 1985 avec l'extension du camp du Larzac, pour une capacité de 10 000 équivalents habitants. Actuellement, avec le changement des normes, la capacité de l'ancienne station correspondait à 2 000 équivalents habitants. L'armée était propriétaire de la station et la commune en assurait la gestion.

Avec l'arrivée de la 13e DBLE et l'augmentation de la population (zones artisanales, le collège, et peut-être un jour les pavillons dans l'Aveyron), la quantité des effluents de la commune est devenue supérieur à celui de l'armée. En 2017, nous avons tenu une première réunion en présence de l'Agence de l'eau, de l'État et de ses services, de l'armée et de la commune pour étudier la création d'une nouvelle station d'épuration.

En 2020, nous avons étudié la capacité de la station. En 2021, nous avons lancé le marché de maîtrise d'œuvre, suivi en 2022 par le marché de travaux. En 2023, le financement était en place, et en 2024, le chantier a démarré. Aujourd'hui, en 2025, nous recevons cette nouvelle station.

Rien n'aurait pu être fait sans le département qui nous a assisté dans la maîtrise d'ouvrage. En effet, des communes comme les nôtres ne pouvaient pas suivre autant administrativement que techniquement la construction d'un équipement si pointu. Encore merci à Arnaud et à Laurent Ricard.

Le financement de l'opération de la station a été effectué par l'Agence de l'eau, le MINARM, et la commune, avec l'aide de la banque des territoires. L'Agence de l'eau a été présente depuis le début de notre démarche et nous a aidé à monter un dossier parfait. Le MINARM a eu une démarche exceptionnelle pour nous aider à financer l'opération et l'a rendue possible.»

**Remerciements aux entreprises :** «Je tiens également à remercier les maîtres d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises OTV et SEVIGNE, qui ont tous, dans leur domaine, permis de rester dans l'enveloppe financière de 4 800 000 €.

**INFRASUD**, le maître d'œuvre infrastructure, a fait et suivi le marché des travaux avec rigueur, sérieux et compétence. Je suis profondément reconnaissant envers Monsieur Pardon ..... et elle et Monsieur Pardon ..... Leur engagement et leur expertise ont été essentiels pour mener à bien ce projet.

**OTV** a créé cette station originale et couverte qui fonctionne parfaitement. Je me souviens de la passion et de l'engagement de Monsieur Sylvestre lors de la création de cette station. Son dévouement est une source d'inspiration pour nous tous.

**L'entreprise SEVIGNE**, entreprise locale, a assuré tant en délai qu'en qualité de travail. Les efforts de Monsieur Aumeras et Monsieur Liron sont visibles dans chaque détail de cette station, et nous pouvons tous voir la qualité de leur travail. Grâce à leur dévouement, notre commune bénéficie maintenant d'une infrastructure moderne qui améliorera la qualité de vie de tous nos habitants.

Je suis ému par la collaboration et l'esprit de communauté qui ont permis de réaliser ce projet. Ensemble, nous avons accompli quelque chose de remarquable.»

**Conclusion :** «Ensemble, nous avons accompli quelque chose de remarquable. Cette station d'épuration est plus qu'une simple infrastructure ; elle est le symbole de notre engagement envers un avenir durable et prospère. Je vous invite tous à continuer à soutenir nos efforts pour un avenir plus vert et plus durable. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Cette station d'épuration est le symbole de notre engagement envers un avenir où notre commune prospère, où nos enfants grandissent dans un environnement sain et où nous pouvons tous être fiers de notre contribution à la planète. Comme l'a dit Nelson Mandela, 'L'éducation est l'arme la plus puissante que vous pouvez utiliser pour changer le monde.' Cette station pourra faire l'objet de visite des écoles et collèges c'est prévu. De la même manière, cette station d'épuration est notre arme pour protéger notre environnement.

Je suis profondément reconnaissant envers tous ceux qui ont contribué à ce projet. Votre dévouement et votre soutien ont rendu cela possible. Ensemble, nous avons accompli quelque chose de remarquable. Merci à tous.»



# I – VIE MUNICIPALE

## Inauguration de la centrale de production électrique (Total Energie)



**Un nouveau pas vers la transition énergétique en Occitanie.** La centrale solaire de La Cavalerie, en Aveyron, a été officiellement mise en service ce jeudi en présence des élus locaux et des représentants de Total Energies. Porté par le géant de l'énergie, ce projet d'envergure incarne à la fois l'engagement de la Région vers une autonomie énergétique durable et les ambitions de neutralité carbone de l'entreprise.

Implantée sur l'ancienne carrière de calcaire de L'Estrade, cette installation photovoltaïque d'une puissance de **3,6 MWc**, composée de plus de **6 000 panneaux solaires**, représente un investissement de **3,3 millions d'euros**. Elle aura mis **sept ans** à aboutir.

### Une centrale sur un site réhabilité

La reconversion de ce site industriel en infrastructure de production d'électricité verte témoigne de la volonté de valoriser des terrains dégradés. « *Ce site illustre parfaitement notre volonté de redonner vie à des espaces oubliés, tout en produisant une énergie bas carbone* », a souligné **Gaël Vallée**, Directeur régional Développement Sud et Outre-mer de Total Energies Renouvelables France.

La centrale contribuera à **réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du territoire**, avec un gain estimé à **200 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées chaque année**. Elle permettra également de **couvrir 52 % des besoins annuels en électricité** de la **Communauté de communes Larzac et Vallées**.

### Un projet respectueux de la biodiversité

Conformément à la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser), des mesures ont été prises pour préserver la faune locale. Ainsi, l'ancienne rampe de chargement de la carrière a été conservée afin de maintenir un **refuge naturel pour l'Alyte accoucheur** et le **Crappaud calamite**, deux espèces d'amphibiens protégées.

### Une implication citoyenne forte

Ce projet se distingue également par sa dimension participative. Grâce à une campagne de financement participatif, 153 riverains ont investi 350 000 € dans la centrale. Une manière concrète de s'impliquer dans la transition énergétique locale tout en bénéficiant des retombées économiques du projet.

Les élus saluent un partenariat exemplaire

Pour **François Rodriguez**, maire de La Cavalerie, cette inauguration est l'aboutissement d'un partenariat constructif : « La commune, dans le cadre du PLUI, avait anticipé ce type de projet. Total Energies a été un partenaire exemplaire. La transition énergétique se fera avec les gens, malgré les lourdes administratives. Bravo pour leur persévérance et leur engagement. »

### Vers une énergie plus locale

L'inauguration s'inscrit dans la stratégie régionale de faire de l'Occitanie la première **Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050**. Une ambition partagée par **Sylvain Panas**, Directeur régional de Total Energies en Occitanie : « *L'énergie de demain sera de plus en plus locale. L'objectif est de proposer à tous une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable.* »

(Source : 12actu.com article DR 20 juin 2025)



# II – VIE LOCALE

## Vos professionnels de santé :

### CABINETS MÉDICAUX AU SEIN DU VILLAGE

#### CABINET DE MÉDECINE GÉNÉRALE

**Docteurs FERRAND.**

Sur RDV au cabinet ou à domicile.

**Tél. 05 65 62 71 89** - 608, avenue Simone Veil

#### PÉDICURE PODOLOGUE

**Laurence MIQUEL**

Permanence à La Cavalerie : le 3ème lundi du mois.

**Tél. 05 65 60 14 11** - 311, avenue du 122ème R. I.

#### KINÉSITHÉRAPEUTE

**Kilian ROUALDES**

**Tél. 05 65 62 74 32** - 311, avenue du 122ème R. I.

#### CABINET DE PSYCHOMOTRICITÉ

**Sandra VIROLLE**

**Tél. 06 21 64 62 27** - 311, avenue du 122ème R. I.

**CHAQUE MINUTE COMPTE**



Vous ressentez **brutalelement une faiblesse** d'un côté du corps, une **paralysie** du bras, du visage, une **difficulté à parler...**

...c'est peut-être un **AVC** **Accident Vascular Cérébral**

COMPOSEZ VITE LE **15**



### MAISON DE SANTÉ DE LA CAVALERIE

110, chemin du Lucas – 12230 La Cavalerie

**CABINET DENTAIRE** (dès Janvier 2026)

contact@chirurgie-dentaire-larzac.fr

**Docteur SANDOR Lucas** :

sur RDV, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**MÉDECINS GÉNÉRALISTES** – **Tél. 05 65 62 70 42**

**Docteur Sandrine JAMAY**

sur RDV : mardi, mercredi matin, vendredi.

**Docteur Sébastien COMBES**

sur RDV : lundi – jeudi après-midi.

**Docteur Biranthaaban SIVAKUMAR**

sur RDV : lundi, mardi, jeudi et mercredi après-midi.

*(Les plannings des médecins généralistes peuvent varier en fonction des besoins et de l'organisation du cabinet médical)*

**CABINET INFIRMIER – BUREAU N° 1**

Tél. 05 65 58 77 29 (Sur RDV au cabinet et à domicile)

*Laëtitia MEDEROS – Johanna PRIETO – Céline BANCAREL – Nina VAYSE.*

**CABINET INFIRMIER – BUREAU N° 2**

Tél. 05 65 62 75 63 (Sur RDV au cabinet et à domicile)

*Grégory PAGES BRUNEL – Sophie PERRIN CARLES – Reine SABLEYROLLES – Jean-Pierre BAZIN – Caroline PAGGI.*

**DIÉTÉTICIENNE** – Tél. 07 87 94 19 26

*LECOMTE Anouck*

**ORTHOPHONISTES** – Tél. 05 65 58 70 85

*Magali COULET – FORESTIER Roxane*

**OSTÉOPATHES** – Tél. 05 65 62 04 45

*MICHARD Laurence – AMBROSINI Pauline*

**PSYCHOLOGUE** – Tél. 06 14 76 96 10. Sur RDV

*BESSIERE – MOYSSET Nathalie*

**KINESITHERAPEUTE** – Tél. 06 60 37 92 23

*CARON Gwénaëlle*

**SAGE-FEMME** – Tél. 06 10 81 41 93. Sur RDV

*DAVI Laëtitia*

**INFIRMIÈRE ASALEE – BACALU Samia** – Infirmière

déléguée à la santé publique (sevrage tabagique)

– Tél. 07 66 35 03 83

**P M I** - Protection Maternelle et Infantile : permanence, tous les premiers mardis du mois, le matin. Rendez-vous : en ligne : [www.rdv-solidarites.fr](http://www.rdv-solidarites.fr) ou par téléphone : 05 65 60 95 55 ou 05 65 75 83 00

**PHARMACIE DU LARZAC** - Marie-Laure BUISSON - VIVENS 2, avenue du Général du Gaulle – Tél. 05 65 62 71 72

**TAXI - VSL - AMBULANCE ARNAL**

Tél. 05 65 61 24 24 - 05 65 62 27 60

**TAXI DU LARZAC** - Transport médical assis :

Tél. 07 68 11 54 11

# CALENDRIER 2026

## Janvier 2026

1	J	S01	JOUR DE L'AN
2	V		Basile
3	S	○	Geneviève
4	D		Epiphanie
5	L	S02	Edouard
6	M		Melaine
7	M		Raynond
8	J		Lucien
9	V		Alix
10	S	○	Guillaume
11	D		Paulin
12	L	S03	Tatiana
13	M		Yvette
14	M		Nina
15	J		Rémi
16	V		Marcel
17	S		Roseline
18	D	●	Prisca
19	L	S04	Marius
20	M		Sébastien
21	M		Agnès
22	J		Vincent
23	V		Barnard
24	S		François de Sales
25	D		Conversion St Paul
26	L	○	Paule
27	M	S05	Angèle
28	M		Thomas d'Aquin
29	J		Gildas
30	V		Martine
31	S		Marcelle

## Février

1	D	○	Ella
2	L	S06	Chandeleur
3	M		Blaise
4	M		Véronique
5	J		Agathe
6	V		Gaston
7	S		Eugénie
8	D		Jacqueline
9	L	○	Apolline
10	M	S07	Amaud
11	M		N.-D. de Lourdes
12	J		Félix
13	V		Béatrice
14	S		Saint-Valentin ❤️
15	D		Claude
16	L	S08	Julienne
17	M	●	Mardi Gras
18	M		Début du Carême
19	J		Gabin
20	V		Aimée
21	S		Damien
22	D		Isabelle
23	L	S09	Lazare
24	M	●	Modeste
25	M		Roméo
26	J		Nestor
27	V		Honorine
28	S		Romain

## Mars

1	D	○	Fête des Grands-Mères
2	L	S10	Charles le Bon
3	M	○	Guénolé
4	M		Casimir
5	J		Olive
6	V		Colette
7	S		Félicité
8	D		Jean de Dieu
9	L	S11	Françoise
10	M		Vivien
11	M	○	Rosine
12	J		Mi-Carême
13	V		Rodrigue
14	S		Mathilde
15	D		Louïse
16	L	S12	Bénédicte
17	M		Patrice
18	M		Cyrille
19	J	●	Joseph
20	V		Herbert PRINTEMPS 🌱
21	S		Clémence
22	D		Léa
23	L	S13	Victorien
24	M		Catherine de Suède
25	M	●	Annonciation
26	J		Larissa
27	V		Habib
28	S		Gontran
29	D	⌚ -1h	Rameaux
30	L	S14	Arméde
31	M		Benjamin

## Juillet

1	M		Thierry
2	J		Martinien
3	V		Thomas
4	S		Florent
5	D		Antoine-Marie
6	L	S28	Marietta
7	M	●	Raoul
8	M		Thibault
9	J		Amandine
10	V		Ulrich
11	S		Benoît
12	D		Olivier
13	L	S29	Henri, Joël
14	M	●	FÊTE NATIONALE
15	M		Donald
16	J		N.-D. Mt Carmel
17	V		Charlotte
18	S		Frédéric
19	D		Arsène
20	L	S30	Marina
21	M	●	Victor
22	M		Marie-Madeleine
23	J		Brigitte
24	V		Christine
25	S		Jacques
26	D		Anne, Joachim
27	L	S31	Nathalie
28	M		Samson
29	M	○	Marthe
30	J		Juliette
31	V		Ignace de Loyola

## Août

1	S		Alphonse
2	D		Julien Eymard
3	L	S32	Lydie
4	M		J.-M. Vianney
5	M		Abel
6	J	●	Transfiguration
7	V		Gaétan
8	S		Dominique
9	D		Amour
10	L	S33	Laurent
11	M		Claire
12	M	●	Clarisse
13	J		Hippolyte
14	V		Évrard
15	S	●	ASSOMPTION
16	D		Armel
17	L	S34	Hyacinthe
18	M		Hélène
19	M		Jean Eudes
20	J	●	Bernard
21	V		Christophe
22	S		Fabrice
23	D		Rose de Lima
24	L	S35	Barthélémy
25	M		Louis
26	J		Natacha
27	V		Monique
28	S	○	Augustin
29	M		Sabine
30	D		Fiacre
31	L	S36	Aristide

## Septembre

1	M		Gilles
2	M		Ingrid
3	J		Grégoire
4	V	●	Rosalie
5	S		Raïssa
6	D		Bertrand
7	L	S37	Reine
8	M		Nativité N.-D.
9	M		Alain
10	J		Inès
11	V	●	Adelphe
12	S		Apollinaire
13	D		Aimé
14	L	S38	La Croix Glorieuse
15	M		Roland
16	M		Édith
17	J		Renaud
18	V	●	Nadège
19	S		Émilie
20	D		Davy
21	L	S39	Matthieu
22	M		Maurice
23	M		Constant AUTOMNE 🍁
24	J		Thécle
25	V		Hermann
26	S	○	Côme, Damien
27	D		Vincent de Paul
28	L	S40	Venceslas
29	M		Michel
30	M		Jérôme

## Avril

1	M		Poisson d'Avril
2	J	○	Fin du Carême
3	V		Vendredi Saint
4	S		Isidore
5	D		Pâques
6	L	S15	LUNDI DE PÂQUES
7	M		J.-B. de la Salle
8	M		Julie
9	J		Gautier
10	V	●	Fulbert
11	S		Stanislas
12	D		Jules
13	L	S16	Ida
14	M		Maxime
15	M		Paterne
16	J		Benoit-Joseph Labre
17	V	●	Anicet
18	S		Parfait
19	D		

# II – VIE LOCALE

## 4 défibrillateurs automatisés externes

4 défibrillateurs automatisés externes sont accessibles dans la commune de La Cavalerie et se trouvent à :

- La mairie (sous le proche extérieur, à gauche)
- L'école Jules Verne
- La salle des fêtes
- La maison de Santé (dans le Hall d'entrée accessible pendant les heures d'ouverture de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi).



## La gestion des déchets Communauté de communes Larzac et Vallées

### Déchets : un nouveau mode de collecte se met en place

Trions mieux, trions juste ! Depuis février, la Communauté de communes Larzac et Vallées a engagé la refonte du mode de collecte des déchets. Objectifs : une meilleure maîtrise des coûts du service, une vraie réduction de nos déchets à la source. Cette évolution est nécessaire. Les coûts de transport et de traitement des déchets ont augmenté ces dernières années : ils représentent aujourd'hui 50% du budget consacré par la Communauté de communes à la gestion des déchets. Pour les

ordures ménagères (sacs poubelles noirs), ces coûts atteignent aujourd'hui 236€ la tonne, soit +80% en six ans !

Face à ces enjeux financiers, mais aussi à l'exigence écologique, la Communauté de communes met en œuvre un nouveau mode de collecte. Les bacs roulants laissent place à des colonnes d'apport volontaire. Les points de collecte, moins nombreux, sont installés près des principaux axes de circulation, afin d'être aisément accessibles pour tous les usagers sur leur trajet quotidien.

### POUR FACILITER LE TRI DES DÉCHETS, TOUS LES POINTS DE COLLECTE SONT ÉQUIPÉS DE TROIS COLONNES :



## VOICI LES CONSIGNES DE DÉPÔT

- **Ordures ménagères** (couche, stylos, balayures, restes alimentaires...) : dépôt en sacs de 50L maximum dans les colonnes avec un bandeau gris équipées de trappes vide-ordure
- **Emballages plastiques, métalliques, cartons et papiers** (pots de yaourts, barquettes, films alimentaires, ...) : dépôt en vrac dans les colonnes munies d'un bandeau jaune. Un cabas vous est remis en mairie afin de transporter vos déchets et de les vider dans la colonne.
- **Emballages en verre** : dépôt en vrac dans les colonnes munies d'un bandeau vert.

La Communauté de communes vous accompagne dans la réduction de votre poubelle noire avec la mise en place de solutions pour composter biodéchets (*épluchures, restes de repas*) :

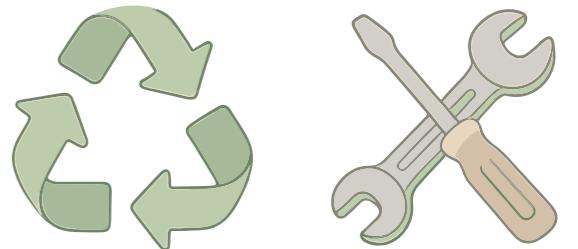
- Distribution de composteurs au tarif réduit de 15 €
- Installation d'aires de compostage partagé

Retrouvez toutes les informations sur le site internet : <https://le-juste-tri.com/>

Pour réduire les déchets, pensez réparation et réemploi !

- Retrouvez les acteurs de la réparation proches de chez vous en consultant l'annuaire via le lien suivant : <https://repara-reemploi-pnrgc.gogocarto.fr/>
- Déposez les objets en bon état de fonctionnement dont vous souhaitez vous séparer dans le caisson réemploi de la déchèterie de La Cavalerie ! L'association « Les deux mains » se chargera de les remettre sur le circuit dans leur recyclerie située à Millau.

Merci à tous de « **trier juste** » et de réduire vos déchets autant que possible, afin que, budgétairement et écologiquement, notre territoire soit pleinement gagnant !



## Acquisition de composteurs individuels

La Communauté de Communes Larzac & Vallées propose aux habitants du territoire de s'équiper d'un composteur au tarif réduit de 15 €.

Pour plus d'information :

[www.cc-larzacvallees.fr/fr/vos-dechets-pret-compostez](http://www.cc-larzacvallees.fr/fr/vos-dechets-pret-compostez)

## Déchèterie intercommunale Larzac et vallées à La Cavalerie

ZA Les Horts de Nadal – Route de Saint-Affrique

**Les déchets autorisés sont :** les encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferraille, cartons, mobilier, déchets diffus spécifiques (déchets toxiques des ménages, produits phytosanitaires, peintures...), huiles moteur, huiles alimentaires, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, piles, déchets d'activités de soins à risques infectieux, cartouches encre toners, verre, papier journaux, revues, magazines. **Déchets interdits** (liste non exhaustive) : cadavres d'animaux, bouteilles de gaz, pneus, déchets d'amiante, ordures ménagères, produits radioactifs, engins explosifs et carcasses de voitures.

## LA CAVALERIE

05 65 62 71 74

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉE	09h > 12h	14h > 17h	14h > 18h	FERMÉE	14h > 16h



## L'ESPACE RÉEMPLOI À LA CAVALERIE

Il permet de collecter dans le caisson prévu à cet effet, tous vos objets, meubles et jouets en bon état qui fonctionnent. Ces objets sont récupérés par l'association « La Cyclade » (recyclerie) à Saint-Affrique. Ils sont ensuite proposés à la vente en seconde main, par « **Le Grenier Saint-Africain** » (ouvert le mercredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

# II - VIE LOCALE

## Enfance & jeunesse



### ENFANCE ET PETITE ENFANCE

#### Multi-Accueil Intercommunal

#### « Les petites Frimousses »

#### Communauté de Communes Larzac et vallées

Accueil des enfants jusqu'à 6 ans

121, Route du Général Montclar, 12230 La Cavalerie.

Tél. 05 65 62 15 92 - [creche.afrlarzac@gmail.com](mailto:creche.afrlarzac@gmail.com)

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 :

accueil régulier, occasionnel ou d'urgence  
(dans la limite des places disponibles).

Contact : Sandrine CAPONY  
(Directrice, Educatrice de Jeunes Enfants).

#### Le RPE (Relais Petite Enfance Intercommunal)

#### Communauté de Communes Larzac et vallées

Service gratuit d'information, de rencontre à destination des parents et les professionnels de la petite enfance  
121, route du Général Montclar, 12230 La Cavalerie.

Tél. 07 49 76 80 15 - [rpe.afrlarzac@gmail.com](mailto:rpe.afrlarzac@gmail.com)

Contact : Marion VERRIES.

#### Halte-jeux du Relais petite enfance

#### Communauté de Communes Larzac et vallées

Enfants de 0 à 6 ans.

Salle des associations - rue du Poutalou, 12230 La Cavalerie.

Tel. 07 49 76 80 15 - Email : [petitesfrimousses@sfr.fr](mailto:petitesfrimousses@sfr.fr)

Contact : Aude FERREIRA (animatrice).

Ouvert le lundi de 9h à 12h. Permanence petite crèche entre 13h00 et 18h00.

Contact : Marion VERRIES.

#### Accueil de loisirs Intercommunal « Les Cardailloux »

#### Communauté de Communes Larzac et vallées

(Enfants de 6 à 12 ans - Inscription à la demi-journée, journée pleine, avec ou sans repas).

Ecole publique Jules Verne, route de la Tune, 12230 La Cavalerie.

Tél. 07 85 42 06 87 - Mail : [periscolaire.afrlarzac@gmail.com](mailto:periscolaire.afrlarzac@gmail.com) (inscriptions) / [clshlarzac@sfr.fr](mailto:clshlarzac@sfr.fr) / [lescardailloux@gmail.com](mailto:lescardailloux@gmail.com) - Contact : Halima DRANT (Directrice)

Ouvert : le mercredi de 12h00 à 18h30 - Vacances scolaires (sauf Noël) du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.



### ENSEIGNEMENT

#### Ecole maternelle et primaire publique Jules VERNE

Route de la Tune - 12230 La Cavalerie. 120 élèves  
Tél. 05 65 62 77 37 - Email : [ce.0121165B@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0121165B@ac-toulouse.fr)  
Inscriptions en mairie, puis prendre rendez avec la directrice de l'établissement : Mme Sandrine MOHANDIS.

#### Ecole maternelle et primaire privée Sainte Bernadette

9, rue du Poutalou - 12230 La Cavalerie - 82 élèves  
Tél. 05 65 62 70 23 - Email : [ce.0121024Y@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0121024Y@ac-toulouse.fr)  
Inscriptions : Contacter M. Pascal Brunie (Directeur).

#### Collège du Larzac

Route de la Tune - 12230 La Cavalerie Inscriptions :  
Tél. 05 65 58 41 80 - Email : [ce.0121524s@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0121524s@ac-toulouse.fr)

#### Le gymnase intercommunal

Route de la Tune - 12230 La Cavalerie - Communauté de Communes Larzac et Vallées Tél. 05 65 99 33 00  
Email : [contact@cc-larzacvallees.fr](mailto:contact@cc-larzacvallees.fr)

### TRANSPORT SCOLAIRE

#### Ligne 217 Millau – La Cavalerie – Nant -Saint Jean-du Bruel.

**3 arrêts de bus :** Salle des fêtes (abibus) : 7h00 - 8h00 - Avenue du 122ème R. I. (Devant le salon de coiffure), Avenue Charles de Gaulle (abibus en pierre).

#### Pour plus d'information : [lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)

(Transport scolaire – Aveyron) ou Gare routière de Millau

Tél. 05 65 53 89 33 - [www.occitanie.fr](http://www.occitanie.fr)

### ACCUEIL JEUNES 11 – 17 ANS

#### LARZAC ET VALLÉES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LARZAC ET VALLÉES.

Gymnase intercommunal du Larzac - Route de la Tune – 12230 La Cavalerie

- Mercredi de 12h30 à 18h30 et le vendredi de 15h00 à 19h00 : activités sportives, créatives et artistiques dans le territoire et au-delà ;
- Petites vacances : une semaine du lundi au vendredi de 12h30 à 18h30 (sauf vacances de fin d'année) ;
- Un vendredi dans le mois : une soirée organisée par les jeunes ;
- Des séjours conçus par les jeunes (sur le territoire et à l'extérieur)

Renseignements : Tél. 06 95 21 79 19 – [espacejeune.afrlarzac@gmail.com](mailto:espacejeune.afrlarzac@gmail.com)

# II - VIE LOCALE

## Services aux familles et aux séniors



#### • ADMR LARZAC DOURBIE :

Maison de santé  
4, route de Millau – 12230 NANT.  
Tel. 05 65 58 73 25  
Email : [nant@fede12.admr.org](mailto:nant@fede12.admr.org)

#### • ADMR DE LARZAC ET SORGUES

Maison des services  
12540 CORNUS  
Tel. 05 65 49 42 70  
Email : [cornus@fede12.admr.org](mailto:cornus@fede12.admr.org)  
(portage des repas à domicile)

- MA 12 Aide à domicile  
Tél : 06 12 84 38 37

### Mobilité et transports

#### Communauté de Communes Larzac et Vallées

(Source publication Facebook Communauté de Communes Larzac et Vallées – 10.09.2025)

### LE TRANSPORT À LA DEMANDE

La CCLV, par délégation de la Région Occitanie, propose un service de transport à la demande. 6 lignes « virtuelles » peuvent être utilisées par les administrés. Ces lignes au départ des communes du territoire permettent de rejoindre les villes de Millau ou Saint-Affrique ou de rabattre les habitants vers les arrêts de bus de la Région à La Cavalerie ou encore vers la gare de Montpaon.

#### Vous souhaitez utiliser ce service de transport ?

1- Je consulte le tableau des lignes existantes pour voir si une ligne correspond à mon besoin (téléchargeable sur le site internet : [www.cc-larzacvallees.fr/.../se-deplacer/mobililite](http://www.cc-larzacvallees.fr/.../se-deplacer/mobililite)

2- J'appelle la centrale de réservation au 0 805 60 81 00 au plus tard la veille du déplacement avant 16h (le vendredi 16h pour un trajet le lundi) pour réserver mon trajet. Attention, si aucun trajet n'est réservé en amont, le transporteur ne se déplace pas.

Il ne faut pas confondre le service de TAD avec un service de taxi, il est important de consulter les lignes prédefinies pour vérifier que les lieux de départ et d'arrivée/les jours et horaires, correspondent au besoin de déplacement.

Renseignements : 05 65 99 33 00

[contact@cc-larzacvallees.fr](mailto:contact@cc-larzacvallees.fr)

### LE TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE (TUS)

Le TUS est une solution de covoiturage solidaire. Il s'appuie sur des conductrices et conducteurs volontaires pour accompagner des personnes résidant sur Larzac & Vallées et ne disposant pas de solution de mobilité, vers les structures de soins, les commerces, les administrations... Le TUS fonctionnera tous les jours au sein du territoire intercommunal et sur certains jours vers les villes de Lodève, Millau et de Saint-Affrique. Les demandes de prise en charge ne seront validées qu'en cas de non disponibilité d'une autre solution de mobilité ou d'incapacité d'accès à celle-ci. Le TUS, ainsi, se propose comme un service complémentaire.

#### Le principe :

- des conducteurs bénévoles inscrits qui sont prêt à prendre des bénéficiaires lors des trajets qu'ils effectuent
- une animatrice joignable par téléphone qui met en relation conducteurs bénévoles et bénéficiaires
- une association porteuse (Famille Rurale du Larzac) qui gère les adhésions des conducteurs et bénéficiaires et prend en charge le volet facturation/défraiement

Plus de renseignement : contacter l'animatrice mobilité du Parc naturel régional des Grands Causses : 05 65 61 46 67 (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

### L'AUTOPARTAGE AVEC CITIZ

Vous avez besoin d'accéder à une voiture de façon ponctuelle pour vous déplacer ? Utiliser le dispositif d'autopartage « CITIZ » déployé par le Parc naturel régional des Grands Causses, la commune de La Cavalerie et la Communauté de communes Larzac et Vallées !

Sur La Cavalerie deux véhicules sont disponibles : une citadine électrique et une véhicule 9 places (stationnés sur le parking de la mairie).

#### Pour qui ?

• N'importe qui, qui détient un permis de conduire ! Les particuliers comme les associations, entreprises ou collectivités peuvent s'inscrire et accéder au service à tout moment. Pour les personnes résidentes sur le territoire du Parc, un code promo : PNRGC pour bénéficier des frais d'inscription à 10 € au lieu de 40€.

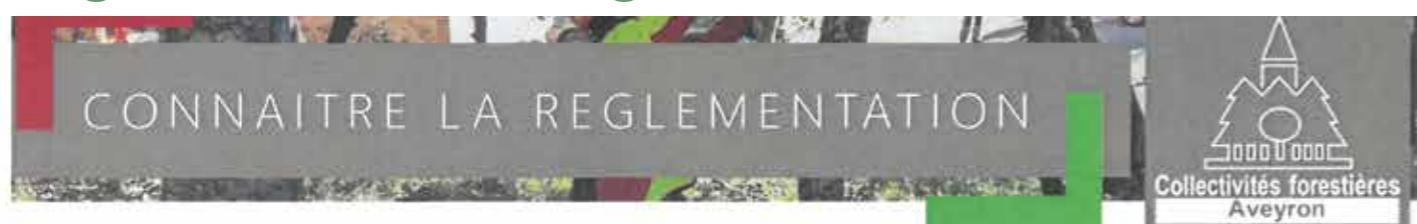
#### Combien ça coûte ?

• 3€ de l'heure plafonné à 36€ pour 24h, plus 0,25 cts du kilomètre, quel que soit le véhicule emprunté.

Pour plus de renseignements contactez le parc naturel régional des Grands Causses : 05 65 61 35 50 ou rendez-vous sur le site : <http://occitanie.citiz.coop/grands-causses>

# II - VIE LOCALE

## Obligation de débroussaillage dans notre commune en 2026 :



Le débroussaillage est une obligation légale depuis 1985. La réglementation relative au débroussaillage est fixée au niveau national par le Code forestier. Au niveau départemental, des arrêtés préfectoraux précisent les modalités de mise en oeuvre du débroussaillage, adaptées au contexte local.

Dans le département de l'Aveyron, un arrêté préfectoral a été promulgué le 7 janvier 2021.

### PÉRIMÈTRES À DÉBROUSSAILLER

L'obligation de débroussaillage s'applique aux communes du département les plus sensibles à l'aléa feu de forêt, tel que défini dans le PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie). Elles sont signalées en orange et rouge sur la carte ci-contre, et indiquées en annexe de l'Arrêté Préfectoral 12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021 relatif au débroussaillage réglementaire.

#### Définition de la «zone OLD»

**Au sein de ces communes, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) s'appliquent à l'intérieur des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, etc.) présentant un aléa feu de forêt fort ou très fort, et jusqu'à 200 mètres autour de ceux-ci.**

Pour savoir quelle(s) parcelle(s) sont concernées, vous pouvez consulter :

■ la **cartographie interactive du zonage d'application des obligations légales de débroussaillage à l'adresse suivante :**

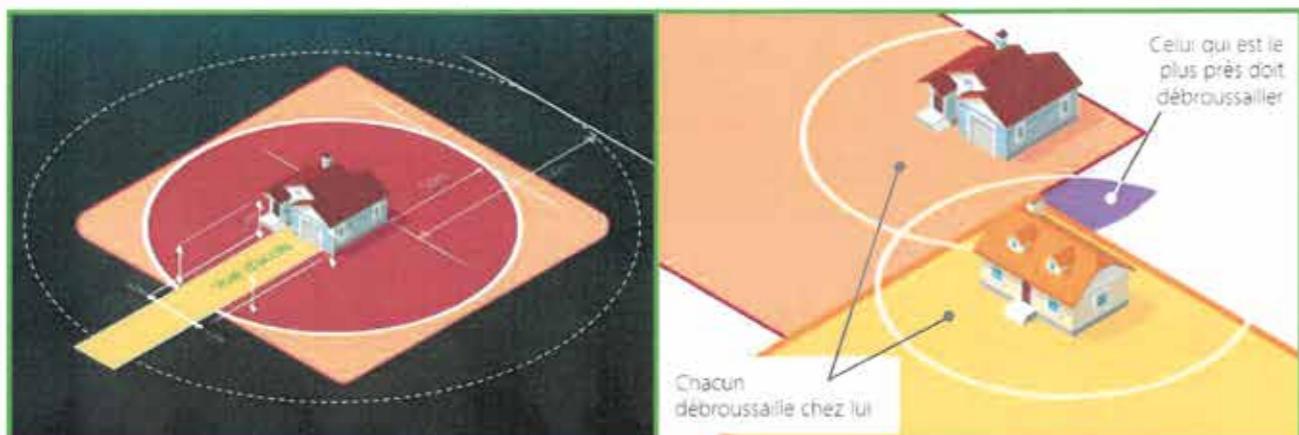


<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=01af3045-6004-477e-b8ac-ce0158ea851d&x=291392&y=5512194&z=0>

Egalement accessible depuis le site des Services de l'Etat dans le département de l'Aveyron : [www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD](http://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD)

En dehors des zones urbaines, les OLD s'appliquent :

- sur 50 m (voire 100 m) autour des constructions, chantiers et installations de toute nature
- sur les voies d'accès privées qui doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON

■ Sur les terrains situés en zone urbaine des PLU/PLUi (U ou AU) ou un autre document d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que dans les zones urbaines non dotées d'un PLU. Sont concernées les zones d'aménagement concerté (ZAC), associations foncières urbaines (AFU), lotissements, parcs résidentiels de loisirs, campings, aire d'accueil des gens du voyage. La totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.

Zone non-urbaine :  
50 m autour des  
habitations

Zone urbaine :  
la totalité de la parcelle  
est débroussaillée,  
même si elle n'est pas  
construite



Par ailleurs, le débroussaillage est obligatoire en « zone OLD » sur :

- 4 m minimum de part et d'autre des voies ferrées à partir du bord extérieur de la voie (débroussaillage pouvant être étendu à 20 m si des bois et forêts sont situés à moins de 20 m de l'emprise des voies).
- 4 m minimum de part et d'autre des autoroutes, routes nationales et départementales à partir de la bande de roulement ; 2 m maximum pour les voies communales et les autres voies ouvertes à la circulation et sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie.
- Les végétaux sous et aux abords des lignes électriques doivent être entretenus conformément à l'arrêté en vigueur. Lorsque les lignes électriques se trouvent à moins de 10 m du bord extérieur d'une voie ouverte à la circulation motorisée et soumise à l'obligation de débroussailler, les rémanents de végétation doivent être évacués, broyés ou incinérés, dans le strict respect de la réglementation des feux de plein air.

Les travaux sont toujours à la charge du propriétaire du bien qui engendre l'obligation de débroussailler sauf en cas de superposition entre une OLD liée à une construction ou un terrain en zone urbaine avec celle liée à un linéaire ; dans ce cas, la zone mixte incombe au gestionnaire du linéaire. Les propriétaires des fonds ne peuvent pas s'y opposer.

### PRINCIPALES MODALITÉS TECHNIQUES

L'espace autour de la construction doit être ratiséé sur une largeur de 7 m. Arbustes et arbres surplombant ou proches de la construction doivent être mis à distance d'au moins 2 m des ouvertures et des charpentes apparentes.

Arbres, groupement d'arbres et arbustes doivent être tenus à distance

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.



Les arbres ou groupement d'arbres ne doivent pas dépasser 15 m de diamètre, et doivent être élagués à au moins 2 m

Supprimer les arbres morts ou dépassants

La strate arbustive doit être considérablement réduite, ne doit pas excéder 15% de la surface totale.

La strate herbacée doit être régulièrement fauchée.

Les haies ne doivent pas excéder 2,5 m<sup>3</sup> par mètre hors volume des arbres.

### EN SAVOIR PLUS



[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)

Espace Débroussaillage

Document réalisé avec le soutien financier de l'Etat :



[www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD](http://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD)

Direction Départementale des Territoires  
Service Biodiversité Eau et Forêt  
Bourran - BP 3370 - 9 rue de Bruxelles - 12033 RODEZ CEDEX 9  
ddt-sbef-foret@aveyron.gouv.fr

### CONTACTEZ-NOUS !

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON

Siège social :  
Mairie - 12 470 CONDOM D'AUBrac

[aveyron@communesforestieres.org](mailto:aveyron@communesforestieres.org)

04 11 75 85 17



# III - INFOS PRATIQUES

## Vos déplacements éco-responsables

### Location d'un véhicule en libre-service

#### 24/24 h Citiz :



#### Comment procéder ?

- 1- Créez votre compte sur Webapp Citiz avec votre adresse mail
- 2- Vous avez un code PIN indiqué sur votre compte, je vous conseille de l'inscrire sur la carte.
- 3- Sur le site, vous pouvez faire vos réservations, mais le mieux c'est de télécharger l'application « L'autopartage Citiz » comme ça vous avez accès au site de suite. Pensez à prévoir large car si vous rendez la voiture en retard, il y a une pénalité de 50€
- 4- Une fois la réservation faite, vous pouvez ouvrir le véhicule en passant votre carte sur le boîtier sur le pare-brise.
- 5- Il faut faire l'état des lieux, c'est obligatoire, via l'appli avec photos, suivre les indications.
- 6- Les clés sont à récupérer dans la boîte à gant, elles vous serviront tout le long de la réservation pour ouvrir et fermer la zoé.
- 7- Au retour, il faut brancher la Zoé, la clé rouge est dans la boîte à gant pour activer l'électricité, fiche explicative dans la voiture, le câble avec transfo dans la malle. Pour ouvrir la trappe, c'est en bas à gauche du volant.
- 8- Vérifier dans la voiture ne rien avoir oublié, faire état des lieux et remettre les clés dans le boîtier et fermer avec votre carte. La carte sert uniquement pour déverrouiller et verrouiller la voiture

#### Pour plus de renseignements :

Contacter madame Aurélie PRADEL

Tél. 05 65 62 70 11 - Mairie de La Cavalerie

### Borne de rechargement Révéo pour véhicules électriques

Aire de stationnement

Route de Sainte Eulalie de Cernon

2 prises de type 2

sont accessibles par

abonnement au service:

eveocharge.com



# IV - BRÈVES

## Espace public et civisme : Petit rappel

La municipalité fait appel à votre civisme. Tout d'abord, de nombreux riverains, sur tout le territoire de la commune, se plaignent des aboiements intempestifs et incessants de certains canidés, leurs propriétaires sont invités à prendre les mesures adéquates (colliers, rappel des animaux, etc.) Il a été constaté depuis plusieurs mois que certains de nos concitoyens promenaient leurs chiens, parfois de taille impressionnante, sans les tenir en laisse. Il est rappelé que les chiens doivent être absolument tenus en laisse dans l'espace public (rues, places, parcs, allées des lotissements, etc...) et que les propriétaires sont tenus responsables des morsures infligées à des personnes ou d'autres animaux, MAIS AUSSI DES DEJECTIONS QUI SOUILLENT NOTRE VILLAGE, DONT LA CROISSANCE EST EXPONENTIELLE ALORS QUE DES DISTRIBUTEURS DE SACS APPROPRIÉS SONT DISPOSÉS PARTOUT DANS NOTRE CITE. Ainsi l'article 213 du Code rural interdit la divagation des chiens et des chats, qui doivent être retenus dans un espace clos lorsqu'ils ne sont pas en promenade dans les conditions énoncées plus haut. Enfin, hors limites urbaines, tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres, dans les allées forestières au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières, pour ne pas gêner la faune pendant la période des naissances. Merci de votre compréhension.»



### Transports en commun :

La Cavalerie est desservie par plusieurs lignes d'autobus. Pour plus de renseignements (horaires et jours de circulation) :

- ✓ Gare routière de Millau - Tél. 05 65 53 89 33
- www.occitanie.fr
- ✓ lio-occitanie.fr (Transport scolaire - \*ligne 217)

### En direction de Millau et Rodez :

- ⇒ Ligne 681 - arrêts : aire de covoiturage A75 et place de la Mairie
- ⇒ Lignes 234 et 280 - arrêt : aire de covoiturage de l'A75
- ⇒ \*Ligne 217 (en période scolaire) 3 arrêts : Salle des fêtes – Avenue Charles de Gaulle, devant le salon de coiffure et à l'abribus en pierre.

### Ligne de bus en direction de Montpellier :

- ⇒ Ligne 681 - arrêts : place de la Mairie et aire de covoiturage A75
- ⇒ Lignes 234 et 280 - arrêt : aire de covoiturage de l'A75
- ⇒ En direction de Saint-Affrique et Albi : ligne 234 - arrêt : aire de covoiturage de l'A75

### Votre marché hebdomadaire :

Espace Robert MURET.

C'est l'endroit idéal pour se rencontrer, échanger avec les producteurs et artisans locaux et participer à un commerce valorisant des produits locaux ou en circuit courts.

#### Rendez-vous :

- Le samedi de 8h00 à 12h00 : viandes, charcuterie, fromages, fruits, légumes, œufs, miels, pâtisserie, pain, poisson, crustacés, produits maraîchers, vin, plats traiteurs.

### Paroisse St Amans du Larzac Dourbie

Tél. 05 65 47 74 49 - Maison Paroissiale :

Place de l'église. Permanence.

### Bibliothèque

Un dépôt d'ouvrages de la bibliothèque départementale est disponible en mairie. Il est possible de les emprunter gratuitement et de choisir parmi plus de 300 livres (jeunesse, romans, documentaires, gros caractères, etc.) Les livres sont renouvelés 2 fois par an.

### Les boîtes à livres

sont au nombre de 2 dans le village. L'une se trouve près de la mairie et l'autre est située près de l'école Sainte Bernadette. Les ouvrages sont à la disposition de tout le monde. Le principe en est le partage et la circulation des ouvrages entre lecteurs. Chacun peut alimenter le stock de livres.



### Mise en ligne du nouveau site internet de la Commune :

#### lacavalerie.fr pour mieux vous informer !

Le nouveau site internet de la commune est en ligne depuis le 30 août 2025.

Il facilite l'accès à l'information communale et administrative. Certaines démarches peuvent être réalisées en ligne.

Le site a été mis en œuvre par le SMICA, prestataire informatique et partenaire des collectivités en Aveyron en collaboration avec les agents des services administratifs de la Mairie.

#### Pour vous connecter :



## IV – BRÈVES

### La Cavalerie a fêté et honoré la doyenne de la Commune, Madame Fernande MONTETY

(Article : Marie-Laure MURET-GUIBERT)

**Fernande Coulet** épouse Montety est née le 13 septembre 1925 à La Cavalerie, rue de la ville, en plein cœur des remparts. Elle grandit au village avec ses deux frères : Aimé, né en 1923, et Martial, en 1928. Le 21 décembre 1948, elle épouse un Cavalérien, François Montety.

Ensemble, ils tiennent le bar-tabac « Mon Plaisir » route du camp. François est aussi chauffeur de taxi et assure le transport scolaire des enfants du plateau vers les écoles du village. Fernande accueille la population avec une constante gentillesse et bienveillance.

En juillet 1974, François décède. Veuve depuis plus de 51 ans, Fernande traverse les épreuves avec philosophie et persévérance. Au début des années 80, elle vend son café et fait construire sa maison au lotissement du Cerieys.

Animée par une grande foi, elle consacre beaucoup de temps à l'église, dont elle assure l'entretien, veillant aussi aux ornements et à la tenue des enfants de chœur. Très attachée au pèlerinage de Lourdes, elle en organise les inscriptions et l'hébergement des paroissiens durant de longues années.

Très sociable, elle garde toujours un lien privilégié avec les enfants ; ils sont nombreux à avoir reçu de ses mains généreuses un paquet de bonbons ou de chocolat. Coquette, populaire et active, elle arpente le village à vélo, saluant chacun sur son passage.

Depuis le 11 décembre 2020, après une vie de labeur, elle réside à la maison de retraite des Deux Vallées à Nant.

Ce samedi 13 septembre 2025, Fernande a fêté ses 100 ans en pleine forme. Pour l'occasion, elle a partagé un moment convivial avec sa famille au restaurant du Durzon, à Nant. Afin de s'associer à cet anniversaire, le conseil municipal lui a offert un magnifique bouquet, remis par Sabine Aussel, adjointe au maire. Spontanément, Fernande a souhaité qu'il soit déposé au pied de la statue de la Vierge Marie, dans l'église de La Cavalerie.

La commune est fière et honorée de célébrer les 100 ans de sa doyenne. Le conseil municipal lui adresse ses vœux de santé et lui souhaite de vivre de nombreux jours heureux et paisibles. »



### La Cavalerie sous les projecteurs de France 5

Le 21 mai 2025, notre village a accueilli l'équipe de tournage la série documentaire « *Les 100 lieux qu'il faut voir – Le génie des templiers* », diffusée le 10 août 2025 sur France 5.

Une fois n'est pas coutume, La Cavalerie a figuré au programme aux côtés des autres sites templiers et hospitaliers du Larzac. Ce fut-là, une belle opportunité de porter à la connaissance des téléspectateurs, l'histoire et le patrimoine de La Cavalerie, dont l'église, la rue des hospitaliers et les remparts ont retenu l'attention de la Léa Caruelle, réalisatrice de ce documentaire.

L'épisode intitulé « Larzac : le génie des Templiers » est encore disponible en replay sur France TV.

### LE GROUPE SCOLAIRE COMMUNAL PUBLIC JULES VERNE FÊTE SES 20 ANS

En l'absence de Monsieur François RODRIGUEZ, maire de La Cavalerie, c'est avec honneur et fierté qu'en ma qualité de première adjointe et de membre de la commission scolarité, j'assure aujourd'hui la représentativité de la Mairie pour cet anniversaire si symbolique.

Je tiens tout particulièrement à remercier les élus du conseil municipal de La Cavalerie présents à mes côtés, et plus spécialement Céline Martinet, qui œuvre activement à renforcer le lien précieux entre l'école et la Mairie.

Mes remerciements vont également à Madame la Directrice, à l'ensemble des enseignantes, à Madame Calvez et aux membres de l'Association des Parents d'élèves, ainsi qu'aux représentants de l'AFR, pour la qualité de l'organisation et la convivialité de cette belle rencontre.

Chers élèves, anciens et actuels, chers parents, amis de l'école, Cavalériennes et Cavalériens, élus des communes voisines : merci de partager ce moment qui illustre l'importance de notre école dans la vie communale et intercommunale.

La réalisation de ce complexe scolaire a été portée avec conviction par la municipalité de Robert Muret, maire de 1995 à 2011. Dès 2003, sous la conduite de Bernard Canitrot, alors adjoint aux travaux et Gérard Gasc adjoint aux finances, la réflexion autour de ce projet ambitieux a vu le jour. Le permis de construire fut délivré en mai 2004.

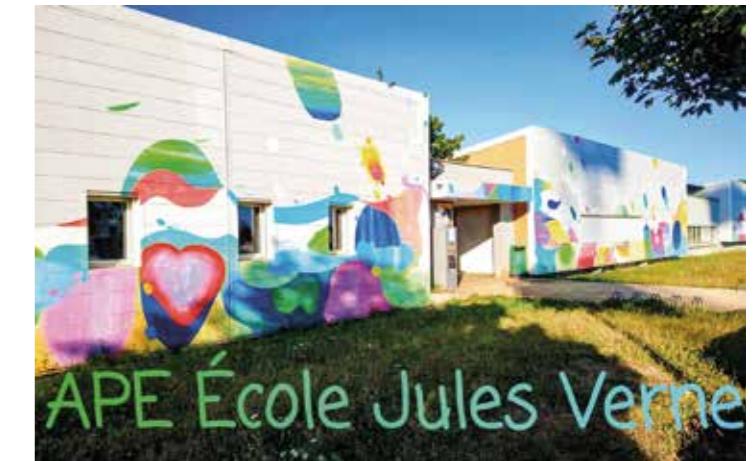
Cet établissement moderne de près de 1 000 m<sup>2</sup>, entouré de 2 500 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs, a représenté un investissement conséquent de 1 540 630 € TTC, dont 61,5 % financés directement par la commune de La Cavalerie, soit 948 130 € d'autofinancement. Un effort considérable, qui témoigne déjà à l'époque de la volonté municipale de placer l'éducation et l'enfance au cœur de ses priorités.

Avec ses cinq classes, sa salle de motricité, sa salle polyvalente, sa bibliothèque, ses bureaux d'enseignants et un bâtiment dédié à la restauration, le groupe scolaire a accueilli dès septembre 2005 ses premiers élèves. Ce sont 98 enfants qui ont alors franchi ses portes pour une capacité prévue de 125 écoliers.

Si, en 2003, les avis pouvaient être partagés sur la taille du projet ou son éloignement du centre-bourg, la qualité des infrastructures a très vite emporté l'adhésion des familles. Les enfants, leurs parents, comme l'équipe pédagogique, ont rapidement perçu le confort et la modernité des nouveaux locaux, comparés aux anciennes salles exiguës intégrées à la mairie.

En 2016, l'augmentation de la population liée à l'arrivée de la Légion Étrangère sur le camp militaire du Larzac a rendu nécessaire une extension de l'école. Sous le premier mandat de François Rodriguez, un permis de construire fut délivré en avril 2017. Dès juin, les travaux commencèrent pour porter l'établissement à huit classes, tout en agrandissant le dortoir et l'espace de restauration. Un bureau a également été créé pour l'Association des Parents d'élèves.

Ce chantier, achevé en 2018, a représenté un investissement de 639 600 € TTC, dont près de 213 000 € autofinancés par la commune. Les enseignants comme les élèves ont très vite apprécié les nouveaux espaces, inaugurés en juin 2019, en même temps que la fresque colorée qui orne aujourd'hui le bâtiment.



Au-delà de sa vocation scolaire, notre groupe Jules Verne est aussi un lieu ouvert et vivant toute l'année.

La commune a choisi de la mettre à disposition de la communauté de communes Larzac et Vallées, afin qu'il serve à tous les enfants du territoire. L'AFR y assure notamment la garderie en période scolaire et le centre de loisirs pendant les vacances. Ainsi, ce bâtiment n'est pas seulement une école : c'est un véritable lieu de vie, animé au quotidien, qui accompagne les familles tout au long de l'année.

À travers ces réalisations successives, la commune de La Cavalerie a toujours affirmé sa volonté forte et constante de donner la priorité à l'enfance et à l'éducation, y compris dans des contextes parfois difficiles. Le groupe scolaire communal public Jules Verne, situé à proximité immédiate du collège du Larzac et des équipements sportifs (gymnase, stades, et bientôt piscine), illustre pleinement cette ambition d'offrir aux jeunes Cavalériens un environnement scolaire et périscolaire de qualité.

Enfin, pour marquer ces 20 ans, les services techniques municipaux ont planté, le 24 septembre dernier, un magnifique mûrier platane, offert par la municipalité. Symbole de vie et de croissance, il incarne notre attachement à l'école Jules Verne et à ce qu'elle représente pour notre commune.

L'occasion m'est donnée de remercier tout particulièrement les services techniques qui œuvrent quasi quotidiennement sur le site.

#### Pour vous, chers élèves...

Vous êtes aujourd'hui les véritables héros de cette fête des 20 ans !

Cette école a été construite pour vous, pour que vous puissiez apprendre, jouer, rire et grandir dans les meilleures conditions possibles.

Alors profitez de vos classes lumineuses, de vos cours de récréation, de votre bibliothèque, de votre salle de sport et de toutes ces belles installations. Elles sont là pour vous accompagner dans vos découvertes, vos rêves et vos réussites.

Et souvenez-vous : l'école Jules Verne porte le nom d'un grand écrivain qui nous a appris à imaginer, à explorer et à croire à l'avenir. À vous maintenant d'écrire vos propres aventures, ici, à La Cavalerie.

Joyeux anniversaire à notre école !

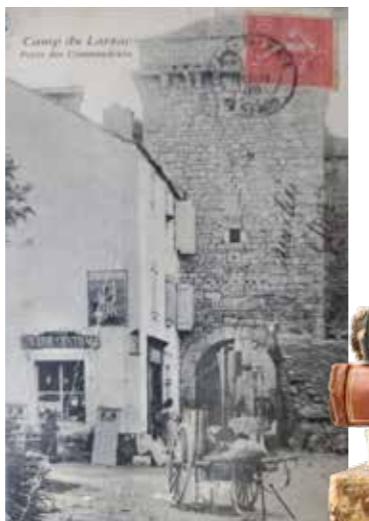
(Source : discours de Madame Marie-Laure GUIBERT - Adjointe au maire de La Cavalerie)

## VIDE-GRENIERS

Le soleil fut au rendez-vous  
le dimanche 13 juillet 2025 à La Cavalerie



Défiant les prévisions météorologiques les plus pessimistes, un grand nombre d'exposants et de visiteurs ont répondu « présent » à l'occasion du vide-greniers estival qu'organisait la Mairie, ce jour-là. Une incroyable diversité d'articles a attiré chineurs avertis ou novices, curieux, locaux ou encore des vacanciers en séjour dans la région. De quoi satisfaire petits et grands dans leur quête du jouet, vêtement, objet de décoration « vintage », ou bien un coup de cœur inattendu. Un esprit chaleureux et convivial a régné dans la rue du Pourtalou et sur la place de l'église tout au long de cette journée, contribuant ainsi, à l'ambiance festive qui a animé le village au cours de la fête votive.



## LA PREMIÈRE BOURSE DES COLLECTIONNEURS DE LA CAVALERIE

Organisée par la Mairie de La Cavalerie sur proposition de monsieur Christian Dousl, collectionneur Cavalérien, la manifestation s'est inscrite dans le programme communal des Journées Européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2025. Une dizaine de collectionneurs ont pu échanger, vendre ou acheter tout en permettant au public d'admirer leurs trésors respectifs : pièces de monnaie, billets, médailles, timbres, cartes postales anciennes, livres, billets et autres merveilles.

## V – ASSOCIATIONS



- **Activités physiques adaptées** (SOLIER Paul) – Tél. 07 82 83 38 57
- **Anciens Combattants UNC** Tél. 06 10 12 46 85
- **Association Cyndi** Tél. 06 85 61 70 50
- **Association des commerçants et des artisans de La Cavalerie** Tél. 06 02 03 13 35
- **Association de chasse agréée** Tél. 06 03 69 19 21
- **Association de parents d'élèves de l'école privée Sainte Bernadette** Tél. 06 08 58 17 22
- **Association Familles Rurales Larzac** Tél. 07 85 54 06 87
- **Association du Foyer Socio-éducatif Collège du Larzac** Tél. 06 21 64 43 81
- **Association des parents d'élèves école publique Jules Verne** Tél. 06 33 26 82 55

- **Association d'assistantes maternelles Les Razmokets** Tél. 06 85 58 36 41
- **Badminton** Tél. 06 16 14 40 87
- **Basket** Tél. 06 82 36 73 53
- **Chorales** Tél. 05 65 62 19 26
- **Club des Aînés** Tél. 06 82 62 50 55
- **Club sportif et artistique du Larzac (CSAG)** Tél. 05 65 58 49 23
- **Comité des fêtes** Tél. 06 25 16 06 75
- **Cours de guitare** Tél. 06 45 88 05 73
- **Danse Country** Tél. 06 65 70 62 88
- **Danse, rock, salon et folklore** Tél. 05 65 62 11 70 – 06 73 85 58 16

- **Football USLV** :  
Président : 06 31 05 10 37  
Ecole de foot : 06 12 99 17 57
- **Gymnastique de maintien** Tél. 06 70 26 70 27
- **Judo** Tél. 06 62 19 94 36
- **Karaté** Tél. 06 62 80 40 32
- **Club des Templiers** Tél. 05 65 58 72 14
- **Pétanque** Tél. 06 03 29 25 44
- **Randonnées « Les Fadarelles »** Tél. 07 86 59 63 30
- **Tennis** Tél. 06 46 74 54 10
- **Volley** Tél. 06 80 00 33 88
- **Yoga** Elsamatayoga Tél. 06 81 30 52 55
- **Zumba** 06 03 50 99 06

**Pompes Funèbres  
Ginesty**

Devis personnalisé gratuit • Contrats obsèques  
Toutes prestations funéraires  
Transport de corps toutes distances  
Chambre funéraire ou domicile  
Grand choix de cercueils  
Cérémonies civiles ou religieuses  
Inhumation ou Crémation

**Bureaux :**  
4 Boulevard Sadi Carnot - 12100 Millau  
**05 65 61 55 55**

**Chambre funéraire :**  
Allée de la Sérénité - 12100 Millau  
pf12.ginesty@orange.fr  
[www.pf-ginesty.fr](http://www.pf-ginesty.fr)

**AXA** **Sylvain LIEURE**  
AGENT GÉNÉRAL  
ASSURANCE - BANQUE  
PLACEMENTS  
[www.axalieure.com](http://www.axalieure.com)

**LE VIGAN**  
**04 67 81 00 42**  
**LA CAVALERIE**  
**05 65 60 56 33**

 **Jérôme LIEURE**  
AGENCE LIEURE  
FNAIM  
ACHAT - VENTE  
GESTION - LOCATION  
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ  
[www.lieure.com](http://www.lieure.com)

**CHALETS REILHAN**



**06 98 82 07 74**  
[olivier.reilhan@orange.fr](mailto:olivier.reilhan@orange.fr)  
[www.chalets-reilhan-12.fr](http://www.chalets-reilhan-12.fr)

ZA Horts de Nadal - Rte de St-Affrique  
12230 LA CAVALERIE

**ARTISAN FLEURISTE**  
**ACANTHE FLEURS**  
MILLAU  
AVENUE JEAN JAURES  
05 65 61 33 81

[f Acanthe Fleurs](#) [@Acanthe\\_Fleurs](#)

**Pam's Nanny Dog & Co.**   
Éducatrice canine comportementaliste et Pet sitter professionnelle



**06 01 06 40 95**  
Route du Durzon - 12230 NANT  
[Hawkinspam.ph@gmail.com](mailto:Hawkinspam.ph@gmail.com) - [www.pamsnannydog.fr](http://www.pamsnannydog.fr)



**AGUSSOL TP SARL**  
— 06 74 68 95 52 —

Terrassement,  
assainissement,  
enrochement,  
location d'engins  
avec chauffeur



0674689552



agussoltp@gmail.com



Agussol TP SARL

**LA CAVALERIE**



agussol\_tp